

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFEAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 MARS 2026**

Délibération n° 2026-03-030

Date de la convocation : 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : **23**  
Nombre de conseillers présents : **22**  
Nombre de procurations : **1**  
**Votes** : **23**

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

**Le vingt et un mars deux-mil-vingt-six à treize heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFEAUX, dûment convoqué par M. Vincent DUCREUX, maire sortant, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Geneviève MANDON, maire nouvellement élue.

**Membres présents :**

MANDON Geneviève, SEUX Christian, CHOVET-LARGERON Béatrice, THOUMY Denis, EBOLI Laure, CHAVANA Jean-Luc, BERGER Estelle, LARGERON Olivier, BASTY Jean-Pierre, LANDON Jean-Luc, BESSON Hélène, GRANGE Jean-Luc, BEAL Bénédicte, LESCANNE Etienne, GAGNAIRE-DENIS Julie, SABATIER Lucie, RAYMOND Jonathan, JACQUET Elodie, BALLERY Sarah, DEBROSSE Paulin, FAURE Guillaume, DESFOND Juliette.

**Procurations :**

GOUTTE Marie, procuration à BASTY Jean-Pierre

**Secrétaire :** BALLERY Sarah

---

**OBJET : ELECTION DES ADJOINTS A LA MAIRE**

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un ;

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise à l'issue du premier tour de scrutin :

- 23 suffrages exprimés pour la liste de Monsieur Christian SEUX.

Le conseil municipal,

- ELIT la liste de Monsieur Christian SEUX ;
- INSTALLE
  - o Monsieur Christian SEUX en qualité de 1<sup>er</sup> adjoint ;
  - o Madame Béatrice CHOVET-LARGERON en qualité de 2<sup>ème</sup> adjointe ;
  - o Monsieur Denis THOUMY en qualité de 3<sup>ème</sup> adjoint ;
  - o Madame Laure EBOLI en qualité de 4<sup>ème</sup> adjointe ;
  - o Monsieur Jean-Luc CHAVANA en qualité de 5<sup>ème</sup> adjoint ;
  - o Madame Estelle BERGER en qualité de 6<sup>ème</sup> adjointe.

AUTORISE Madame la maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ONT SIGNE AU REGISTRE LA MAIRE ET LA SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.  
A SAINT-GENEST-MALIFEAUX, le 21 mars 2026.

La Maire  
Geneviève MANDON

La secrétaire de séance  
Sarah BALLERY